



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **9 septembre 2019**

Décision n° **CP-2019-3370**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Réserve Foncière - Secteur Grandclément - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété - Locaux d'activités plus des bureaux associés, 4 places de stationnement situés 189 rue Léon Blum et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Léon II

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 30 août 2019

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 10 septembre 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, M. Charles, Mmes Geoffroy, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Abadie, Colin, Mmes Laurent (pouvoir à Mme Jannot), Frih, Frier, M. Barge.

Absents non excusés : M. Barral.

Commission permanente du 9 septembre 2019**Décision n° CP-2019-3370**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Réserve Foncière - Secteur Grandclément - Acquisition, à titre onéreux, de lots de copropriété - Locaux d'activités plus des bureaux associés, 4 places de stationnement situés 189 rue Léon Blum et appartenant à la société civile immobilière (SCI) Léon II**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte

Dans l'objectif de constituer une réserve foncière, la Métropole de Lyon se propose d'acquérir, au sein du parc d'activités situé 189 rue Léon Blum, en mitoyenneté du lot "ASUL" et des locaux de studio M, une ancienne menuiserie constituée des lots de copropriété n° 9, 10, 44, 45, 46, 47 à usage notamment de locaux d'activité, plus des bureaux associés et de 4 places de stationnement.

Dans le cadre du périmètre d'étude du secteur Grandclément, située au sud-est de la Commune de Villeurbanne d'environ 120 ha, accueillant environ 6 000 habitants (4 % de la population villeurbannaise) et 4 000 emplois (5 % de l'emploi de la commune).

Considérant que le bien est situé au sein de l'îlot délimité par la rue Émile Zola au nord, la rue Faÿs à l'ouest, la rue Léon Blum au sud et la rue du Souvenir français à l'est, caractérisé par un tissu urbain complexe et hétérogène, faisant l'objet d'une importante dynamique immobilière, entretenu par la présence de parcelles mutables et par un dynamisme économique associé à l'ouverture prochaine du Médipôle.

Considérant que l'étude de cadrage urbain, missionnée par la Métropole, a mis en évidence la nécessité, à terme, de développer le maillage viaire au sein de l'îlot afin d'accompagner ce renouvellement urbain et faciliter les accès à la rue Léon Blum, réaménagée à la suite de la mise en site propre de la ligne C3.

II - Désignation biens acquis

À ce titre, la Métropole souhaite se porter acquéreur d'un ensemble comprenant :

- 2 locaux d'activité en rez-de-chaussée, à usage d'atelier et d'entrepôt de seconde main pour une superficie de 763 m² et de bureaux de seconde main de 150,64 m²,

- bureaux non aménagés à usage d'archives et de stockage de 416,57 m² à l'étage, constituant les lots n° 9 et 10,

- 4 places de stationnements situés dans la cour de la copropriété constituant les lots n° 44, 45, 46, 47,

- le tout donnant lieu à une surface utile de 1 330,21 m² sur des parcelles cadastrées BW 93, BW 94 et BW 136 pour une contenance de 5 388 m².

Une acquisition à l'amiable de ces lots, permettrait un remembrement intéressant, à terme, pour la collectivité déjà présente au sein de la copropriété.

II - Conditions de l'acquisition

Aux termes du projet d'acte, la SCI Léon II céderait lesdits lots de copropriété au prix de 851 700 € -libre de toute occupation ou location- prix admis par la Direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de la DIE du 21 août 2018, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre onéreux, pour un montant de 851 700 € des lots n° 9, 10, 44, 45, 46, 47 appartenant à un ensemble immobilier en copropriété cadastré BW 93, BW 94 et BW 136 situé 186 rue Léon Blum à Villeurbanne et appartenant à la SCI Léon II, dans le cadre de la réserve foncière.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée le 28 janvier 2019, pour un montant de 20 000 000 € en dépenses sur l'opération n° 0P07O4499.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2019 - chapitre 21 - compte 2115 - fonction 581, pour un montant de 851 700 € correspondant au prix de l'acquisition et de 10 000 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 septembre 2019.